



Le Gouvernement déclare 2015 l'Année des Bibliothèques

[English](#)

2015 : Années des Bibliothèques, à l'occasion du centenaire de la création de la Xarxa de Biblioteques Populars de la Mancomunitat de Catalunya (Réseau de bibliothèques populaires de la Mancomunitat de Catalogne).

D'après le Plan de lecture publique, approuvé par le Gouvernement catalan, 93 % de la population dispose d'un service de bibliothèque dans sa commune.

Il a été décidé d'établir un catalogue commun des bibliothèques publiques, d'émettre une carte de lecteur unique valable dans toute la Catalogne et de généraliser le prêt inter-bibliothèque.

Le ministère catalan de la Culture apportera son soutien à 160 bibliothèques publiques municipales qui ne bénéficient pas encore de son aide, la plupart dans des communes de moins de 5 000 habitants.

2015 : Année des Bibliothèques

Le Gouvernement a décidé de déclarer 2015 l'Année des Bibliothèques, à l'occasion du centenaire de la création de la Xarxa de Biblioteques Populars de la Mancomunitat de Catalunya (Réseau de bibliothèques populaires de la Mancomunitat de Catalogne).

Il met donc en place plusieurs mesures de soutien et de coopération inter-administration dans les bibliothèques du pays.

Ce Réseau fut l'un des projets emblématiques de la Mancomunitat et il est conforme à l'une des marques d'identité de la Catalogne, qui est de considérer que la culture est un facteur clé du développement du pays.

D'après le Plan de lecture publique, approuvé par le Gouvernement catalan, 93 % de la population dispose d'un service de bibliothèque dans sa commune. Le nombre d'équipements est passé de 333 en 2008 à 378 en 2014 ; la surface

moyenne par bibliothèque est passée de 774 m² à 921 m², tandis que le nombre de volumes par habitant est passé de 1,78 à 1,86.

Le ministère catalan de la Culture et la Diputacion de Barcelone signent un accord de collaboration pour renforcer les bibliothèques publiques de Catalogne.

Ce protocole de collaboration mise sur le travail commun et sur l'amélioration du Système de lecture publique de Catalogne, l'ensemble organisé des services de bibliothèques du pays, tout en établissant un calendrier pour la réalisation des objectifs qui ont été fixés :

- Création d'un catalogue unique des bibliothèques publiques au cours de 2015, qui doit être disponible au premier semestre de 2016.
- Mise en place d'une carte de lecteur unique valable dans toute la Catalogne, ce qui facilitera l'accès pour les usagers aux bibliothèques publiques indépendamment de la commune où ils sont inscrits.
- Œuvrer pour que toutes les communes du Système de lecture publique de Catalogne disposent d'un service de prêt inter-bibliothèque unifié, dont la mise en marche est prévue pour le second trimestre 2015. Ce service de prêt sera offert par toutes les bibliothèques du pays et par la Centrale de prêt et services spéciaux du ministère catalan de la Culture (Cepse).

Le ministère de la Culture augmentera son soutien aux bibliothèques publiques de moins de 5 000 habitants.

En outre, il étendra son soutien à 160 bibliothèques publiques municipales qui ne bénéficient pas encore de son aide. Cette mesure se fonde sur l'article 26 de la Loi du système bibliothécaire de Catalogne, qui stipule que l'accès au service de soutien à la lecture publique est un droit inhérent à toutes les bibliothèques publiques.

Parmi les équipements candidats, 11 sont des bibliothèques situées dans des communes de plus de 5 000 habitants, 29 appartiennent à des communes de 3 000 à 5 000 habitants et 120 sont des points de lecture installés dans des communes de moins de 3 000 habitants, où la loi n'exige pas de service obligatoire de bibliothèque.

Grâce à leur incorporation dans le Réseau de bibliothèques publiques de Catalogne, géré par le ministère catalan de la Culture, ces centres auront accès au catalogue commun des bibliothèques publiques.

Pour plus d'informations: biblioteques@gencat.cat